

FGPI

Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)

Le présent document suit le plan donné par l'article R 225-105-1 du Code de Commerce, institué par le décret n°2012-557 du 24 avril 2012 applicable aux sociétés non cotées dans le cadre de la démarche RSE.

0. Préambule

FGPI a pour préoccupation permanente de concilier son objectif d'excellence de service dans le domaine de la propriété intellectuelle avec les enjeux humains et environnementaux liés à son activité.

1. Informations sociales

1.1. Emploi

Les embauches visent essentiellement à accompagner la croissance du cabinet, et concernent tant des collaborateurs (ingénieurs ou juristes) que des personnes destinées à renforcer les équipes de support.

Ces embauches font bien entendu l'objet d'une attention toute particulière, et sont effectuées essentiellement au travers d'entretiens.

Les licenciements restent tout à fait exceptionnels.

En matière de rémunération, FGPI s'efforce d'offrir des niveaux de salaires en rapport avec le haut niveau de qualification requis par son activité. Les augmentations sont décidées en fonction d'éléments d'appréciation objectifs, parmi lesquels des indicateurs financiers, la participation à des travaux d'intérêt général, à des actions de formation, etc.

1.2. Organisation du travail

Frédéric GAILLARDE assure personnellement le traitement des dossiers complexes de ses Clients, et supervise et le travail effectué par ses collaborateurs, le cas échéant.

1.3. Santé et sécurité

Frédéric GAILLARDE veille personnellement à ce que tous les intervenants puissent travailler dans de bonnes conditions de sécurité, et dans un climat de travail bienveillant.

1.4. Formation

L'exercice du métier de Conseil en Propriété Industrielle nécessite des qualifications permettant de représenter les Clients devant les offices français et européens de la propriété industrielle.

Plus précisément, les Conseils ingénieurs doivent obtenir leur diplôme du Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Industrielle (CEIPI, à Strasbourg), avant de se présenter quelques années plus tard aux examens de qualification de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI, en France), et de l'Office Européen des Brevets (OEB, dont le siège est situé à Munich).

De manière analogue, les Conseils juristes doivent, après le CEIPI ou un mastère 2 en propriété intellectuelle, se présenter à l'examen de qualification de l'INPI – permettant de se qualifier également devant l'Office Européen de la Propriété Intellectuelle (EUIPO, dont le siège est situé à Alicante).

Tous ces examens de qualification nécessitent des préparations lourdes, s'étendant sur plusieurs années.

Le cas échéant, FGPI peut prendre en charge l'intégralité des ces formations, ainsi que des frais y afférents (déplacements, hébergement, documentation, etc.).

1.5. Egalité de traitement entre les femmes et les hommes

FGPI a toujours été attaché au respect des principes de non-discrimination et d'égalité.

FGPI veille à réaffirmer ces principes d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes du Cabinet, à fixer des objectifs précis dans certains domaines tels que la formation professionnelle, à permettre une bonne articulation entre vie professionnelle et vie familiale, et à assurer une égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, à expérience et compétences égales.

1.6. Politique de lutte contre les discriminations

FGPI veille à ce que les recrutements, les promotions et l'accès à la formation professionnelle soient effectués sans aucune forme de discrimination, de quelque nature que ce soit.

2. Informations environnementales

L'activité de Conseil est par nature moins polluante et moins énergivore qu'une activité industrielle.

Ceci étant, FGPI est parfaitement conscient des multiples améliorations qui peuvent être apportées pour réduire l'impact de son activité sur l'environnement.

S'agissant de la gestion des déchets, FGPI a mis en place un tri sélectif, ainsi qu'une procédure de recyclage du papier et des cartouches d'imprimantes usagées.

S'agissant de la consommation d'énergie, FGPI s'efforce de réduire sa consommation électrique par la mise en place d'éclairage LED, par l'extinction de ces éclairages le soir et en cas d'absence des bureaux, et par l'extinction complète des postes informatiques en dehors des plages horaires travaillées.

Dans certains de ses locaux, FGPI a placé des capteurs de présence permettant de n'allumer les éclairages qu'en cas de présence effective d'une personne.

Des doubles vitrages ont par ailleurs été installés dans tous les bureaux, de manière à réduire les échanges thermiques avec l'extérieur, ainsi que la pollution sonore.

De plus, FGPI fonctionne intégralement en mode paperless.

Les rares fois où il est nécessaire d'imprimer un document, cette impression est effectuée en mode recto-verso et en impression deux pages sur une chaque fois que cela est possible.

FGPI promeut le télétravail, contribuant ainsi à une réduction significative des dépenses énergétiques liées aux transports, et de la pollution associée.

3. Engagements sociétaux en faveur du développement durable

3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de FGPI

FGPI est implanté à Paris, en région parisienne et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et sa réputation notamment dans ces zones géographiques est excellente.

Dans toutes ces implantations, FGPI développe des emplois induits.

3.2. Actions de partenariat, de mécénat et d'enseignement

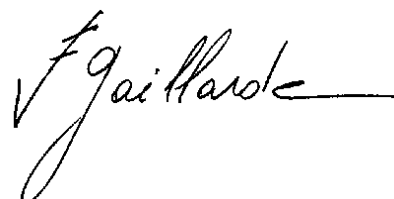
FGPI entretient des relations suivies avec un certain nombre d'associations, certaines à vocation professionnelle (MEDEF, CPME, APEB, AIPPI, CNCPI, EPI...), d'autres à vocation caritative (Association Cap' Devant !...).

Par ailleurs, Frédéric GAILLARDE a une activité très soutenue d'enseignement dans les Ecoles et Universités : Paris-Dauphine, Paris College of Art, Ecole Supérieure des Energies Renouvelables...

3.3. Sous-traitance

FGPI s'attache à sélectionner des sous-traitants qui mettent en œuvre une véritable stratégie de responsabilité sociale et environnementale.

☞ ☞ ☞



Frédéric GAILLARDE, à Paris le 11 mars 2019